

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20131210-2013_E5-DE
Nombre de Conseillers en exercice: 23
Nombre de présents le 12/12/2013 - 15:28 : 18
Nombre de votants : 19
Date de convocation : 03/12/2013



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 décembre 2013

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le dix décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes BERBILLE, POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Mme DAVERAT, M. BRUEY, Mmes ULMANN (a procuration pour Mme ROCA), DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : MM. CABANNES, MOUCHEBOEUF, Mmes ROLLIN, ROCA (a donné procuration à Mme ULMANN), LEFORT.

Un scrutin a eu lieu, Mme POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E
Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Désignation du délégué de la commune au nouveau syndicat des Berges de la Midouze

Au 31 décembre 2013, le syndicat des Berges de la Midouze est dissout, pour devenir une nouvelle structure « Syndicat mixte du bassin versant de la Midouze ».

Or, la Commune a désigné Alain DEHEZ comme délégué communautaire pour siéger au sein de la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

A ce titre, Alain DEHEZ peut être désigné par la Communauté de Communes du Pays Tarusate pour siéger au sein de la nouvelle structure « Syndicat mixte du bassin versant de la Midouze ».

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Conseiller Général,

Jean-François BROQUÈRES